Nouveau dispositif "Hors des murs CPTS du Vexin"



La Communauté professionnelle territoriale de santé du Vexin et l'institut médico - éducatif (IME) « du Bois D'en Haut » se sont associés afin de ***répondre aux besoins d'accompagnement psychoéducatif, de soins et de rééducation d'enfants et adolescents porteurs de troubles neuro développementaux (trouble du spectre de l'autisme (TSA), troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité TDA/H, multidys, déficience intellectuelle avec ou sans étiologie génétique…)***

En cela, l'IME, porteur du projet, propose un accompagnement pour dix jeunes, sous la forme Hors des Murs, pour des interventions sur tous les lieux de vie et d'apprentissage : à domicile, à la crèche, à l'école, au collège, centre de loisirs et autres lieux.

- **L'équipe pluridisciplinaire :**

- Des professionnels du soin et de la rééducation libéraux de la CPTS (médecins, orthophonistes, psychomotriciens, ergothérapeutes)

- Des professionnels de l'équipe psycho-éducative de l'IME (une coordonnatrice du dispositif, une psychologue, des éducatrices, une enseignante spécialisée, une assistante sociale) installés dans les locaux de la CPTS du Vexin.

- **Public accompagné** :

- 10 enfants et adolescents de 0 à 20 ans présentant des neuro développementaux (TND).

- Un public en situation d'inclusion scolaire ou d'inclusion dans le droit commun. Il s'adresse donc à des enfants et adolescents évoluant dans ces environnements, de la crèche au cycle secondaire.

- Un public se préparant à la transition vers l'âge adulte, que ce soit dans le milieu protégé ou ordinaire.

- Un public aujourd'hui sans solution, qui présenterait le besoin plus marqué d'un accompagnement type IME, en attente d'une place en structure adaptée.

- Admission :

- Les demandes d'admission sont étudiées communément avec la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), la CPTS et l'IME du Bois D'en Haut.

- Le dispositif Hors des murs étant lié à l'IME du Bois d'en Haut, chaque admission nécessite une notification IME, sans qu'il soit question pour autant d'une admission en IME. Nous visons en effet principalement une poursuite de l'inclusion.

- Le contrat de séjour est signé à l'issu du bilan pluridisciplinaire avec les représentants légaux de l'enfant, en présence de la direction de l'IME.

- Les prestations paramédicales en libéral (orthophonie, ergothérapie, psychomotricité) sont financées par l'IME du Bois d'en Haut dès l'admission.

Documents
Carte CPTS du Vexin francilien
Contact

- **Docteur Christelle Cabre**, médecin référent du dispositif : christelle.com@gmail.fr - 01 34 67 33 33
- **Anne Cormier**, coordonnatrice du dispositif : a.cormier@aped-espoir.fr - 07 86 49 55 57

- **Virginie CERVEAUX**, chargée de mission parcours patient : CPTS du Vexin Francilien 31 rue Octave Toussaint 95420 Magny en Vexin - coordinationcpts.vexin@gmail.com - 01 34 67 67 13

- **CPTS du Vexin Francilien** : https://www.cpts-vexinfrancilien.fr/